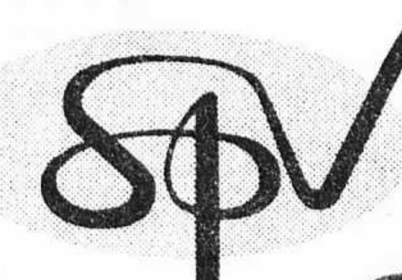
DLP 18-5-92012315



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
"AQUITAINE"

GRANDES CULTURES

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
PROTECTION DES VEGETAUX
51, Rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. 56.00.42.03

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX 6 700 09 P
C.P.P.A.P N° 1859 AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 330 F

BULLETIN TECHNIQUE N° 8 — N° ISSN 0763-7314

SAMEDI 16 MAI 1992

BLE D'HIVER : SEUL ET UNIQUE FONGICIDE A TERMINER....MAIS PAS A MOINS DE 200 L/HA.

*** FUSARIOSE DE L'EPI : SERIEUSEMENT... IL N'Y A PAS DE PRECONISATION SUIVIE D'UNE REUSSITE GARANTIE !...**

MAIS

*** SESAMIE : PROTECTION A METTRE EN OEUVRE DEBUT JUIN.**

*** VERS GRIS : SURVEILLANCE NECESSAIRE DE LA LEVEE A CINQ FEUILLES.**

BLE D'HIVER :

Situation-Prévisions

Fin gonflement à premières anthères visibles.

Comme prévu cette année depuis février, la rouille brune s'installe tardivement pour exploser fin épiaison- pleine floraison -

Elle est sur F3, F2 et F1 dans les rares parcelles levées dans les premiers jours de novembre en variétés sensibles, type THESEE et RECITAL.

La septoriose n'a que peu évolué depuis une semaine, elle apparaît sur F1 et sur F2 (contamination de début et mi-avril).

L'Oïdium persiste dans les parcelles colonisées tôt.

Préconisations

Les parcelles levées avant le 20 novembre sont maintenant toutes traitées.

Les autres seront traitées entre le 20 et le 28 mai.

Il ne semble pas qu'un renouvellement de la protection puisse se justifier cette année, tant mieux !

P47

FUSARIOSE DE L'EPI

Soyons sérieux : aucune préconisation ne peut être définie.

1 - <u>On ne sait pas les prévoir</u> :

- Un temps froid en cours d'épiaison facilite l'expression de F.nivale (ou G. nivale),

- Un temps chaud et humide à l'anthése (floraison) favorise *F. roseum*.

Faute de prévoir de telles séquences climatiques, on ne pourrait que conseiller aux agriculteurs de se tenir prêts, cuves chargées et agitateurs ou mélangeurs tournant en permanence, à "foncer" toute affaire cessante dès les premiers orages, fin épiaison ou à la floraison. Les produits ayant une action ne la manifestant en effet qu'à quelques heures de la contamination.

2 - <u>On n'ose se prononcer sur l' efficacité du traitement</u>

Outre que les produits ne peuvent être efficaces qu'à proximité du moment de la contamination, <u>leurs efficacités sont limitées</u> et irrégulières d'une année sur l'autre. Le tébuconazole semble plus régulier au vue des résultats d'essais en contaminations contrôlées de 1988 à 1990. Mais ses qualités anti-septoriose et anti-rouille avec une longue persistance d'action le font tout de même préférer, comme ses homologues d'autres marques, en traitement de gonflement à début d'épiaison.

MAIS :

SESAMIE

Les populations hivernantes sont maintenant nymphosées à plus de 80 %. Nos simulations numériques prévoient un tout début de vol le 17 mai, et undébut significatif (1 % des émergences totales du 1er vol) le 20 mai. Malgré un risque de dégâts généralement plutôt faible, il est conseillé d'assurer une protection contre la première génération de chenilles, dans l'optique d'assainir la situation en vue de limiter les risques d'attaque de 2ème génération (traitements plus coûteux et d'efficacité plus aléatoire). Si une stratégie contre première génération en deux interventions à 14 jours d'intervalle est choisie, la protection doit commencer au 3 juin, pour des maïs ayant atteint le stade deux feuilles avant le 17 mai (pour une arrivée au stade deux feuilles plus tardive, décaler d'autant de jours la date de ce premier traitement). En cas de stratégie à une seule intervention (parcelles à précédent maïs travaillées superficiellement au COVER CROP ou au rotavator après la récolte 1991), l'application unique se situera autour du 10 juin. Dans tous les cas, **l'application nécessite un volume minimal de 500 l/ha.**

VERS GRIS

Les vents à dominance de secteur Nord qu'a connu notre région fin avril-début mai paraissent avoir contrarié les arrivées migratoires de *Scotia ypsilon*. Par contre le premier vol de l'espèce *Scotia segetum* est en cours. Il convient donc dans les zones à risque (bordure de Gironde, Garonne, Dordogne, Adour...) de surveiller d'éventuels dépérissement de pieds entre la levée et le stade cinq feuilles, et de traiter éventuellement dès observation de pieds rongés au collet, avec présence de la chenille (grisâtre, enroulée sur elle-même).



DETENTION DES PRODUITS

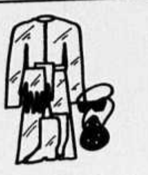
Un stockage sûr et ordonné
- évite tout risque d'intoxication accidentelle,
- conserve aux produits leur efficacité.



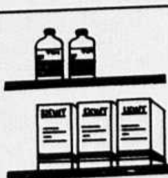
Placer les produits hors de portée des enfants et des animaux domestiques, et à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux, dans un local :
- réservé à cet usage et fermé à clé,
- aéré, sec et frais, hors gel.



Conserver dans ce local les ustensiles (seaux, cuvettes, entonnoirs...) réservés aux préparations.
Les identifier, par exemple en les marquant de peinture.



Remiser à part, hors de ce local, les équipements de protection nettoyés (vêtements imperméables si possible, gants, bottes, lunettes, masques et leurs filtres) pour éviter toute contamination par les produits.



Conserver les produits :
- dans leur emballage d'origine bien fermé, avec leur étiquette. Ne pas transvaser.
- rangés par catégories. Regrouper, si possible en hauteur, les produits toxiques.

Appliquer le principe du "premier entré, premier sorti".
Vérifier les emballages régulièrement pour repérer les détériorations éventuelles.

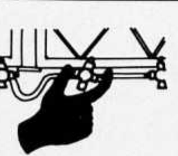


Ne pas fumer dans ce local.
Maintenir l'installation électrique en bon état.
Prévoir la présence d'un extincteur (à poudre de préférence) à proximité ainsi que d'une réserve de matière absorbante (sciure, sable...).

PREPARATION DU TRAITEMENT

Toute décision de traitement doit être réfléchie :
- observer les ennemis,
- prendre en compte les "Avertissements Espaces Verts" du Service de la Protection des Végétaux, les conseils des techniciens spécialisés et des fabricants.
- choisir le produit le mieux adapté.

N'utiliser chaque produit que pour les usages autorisés, figurant sur l'étiquette.

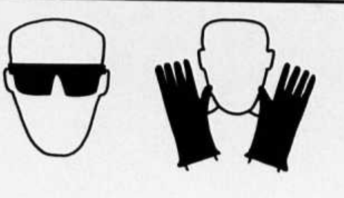


S'assurer du bon état de fonctionnement du matériel de traitement. Bien le régler pour le traitement à effectuer (volume par hectare, choix du type de buse, homogénéité de pulvérisation, hauteur de rampe...).

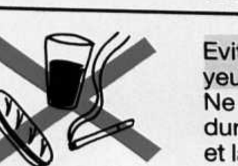


Lire attentivement l'étiquette du produit.
Respecter la dose prescrite, les périodes d'application, ainsi que les précautions d'emploi.
Tout non-respect comporte un risque qui reste à l'entière responsabilité de l'utilisateur.
Signaler les traitements effectués sur les zones accessibles au public.

Pendant la phase de préparation, prendre un maximum de précautions : la préparation d'une bouillie ou d'une solution est un moment à risque majeur car le produit manipulé est sous une forme concentrée.



Se protéger efficacement contre les éclaboussures accidentelles, les poussières ou émanations, en portant :
- des lunettes,
- des gants,
- des bottes,
- des vêtements de protection, si possible imperméables, le pantalon recouvrant les bottes,
- une protection respiratoire, si l'étiquette le mentionne.



Eviter tout contact du produit avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, boire, ni fumer pendant toute la durée du travail et tant que l'on ne s'est pas changé et lavé.

Préparer la bouillie à l'extérieur, à proximité d'un robinet d'eau courante.
Opérer la préparation avec des ustensiles réservés à cet usage.

Pour préparer correctement la bouillie ou la solution, mettre un peu d'eau dans le réservoir, réaliser une agitation, et rajouter le produit. Ensuite compléter avec de l'eau.



Bien vider les emballages de produits dans la cuve de l'appareil de traitement. Pour vider un sac, se mettre le dos au vent. Bien rincer les bidons, 3 fois au moins, en versant les eaux de rinçage dans le pulvérisateur en cours de remplissage.

S'il y a plusieurs produits, s'assurer de leur compatibilité.



Ne pas jeter de produit à l'égout, au fossé, à proximité d'un point d'eau...

Ne jamais remplir une cuve à partir d'un cours d'eau ou d'un réseau, sans clapet anti-retour et sans surveillance permanente.

Prévoir le volume de bouillie en fonction de la surface à traiter et du débit de l'appareil.

Ne pas laisser sans surveillance un matériel plein et prêt à l'emploi.
Ne pas laisser traîner les produits ou les emballages vides.




Après la préparation, se laver soigneusement les mains et le visage.

EXECUTION DU TRAITEMENT

Appliquer la solution dès la préparation
Maintenir une vitesse constante
Pour un traitement au sol, maintenir les buses toujours à la même distance par rapport à la végétation
Secouer de temps en temps l'appareil s'il est dépourvu d'agitateur



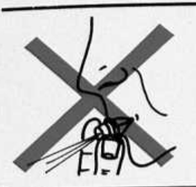
Ne pas traiter par grand vent, afin d'éviter toute dérive de produit.
Veiller à ce que le traitement n'atteigne ni l'opérateur, ni le voisinage.



Ne pas traiter par forte chaleur. Elle peut provoquer la formation de vapeurs toxiques et des phénomènes de phytotoxicité, même à distance. Il est conseillé de traiter le matin de bonne heure, sauf par forte rosée, jusqu'à 10 h environ ou mieux le soir après 16 h environ.



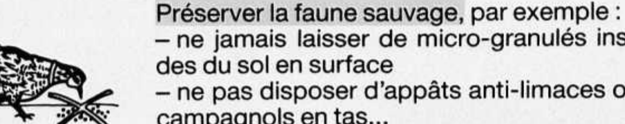
Porter des vêtements de protection appropriés.
Porter un masque, si l'étiquette le prescrit.
Pour les traitements en atmosphère confinée (serres, vergers...), porter un masque adapté.



Ne jamais déboucher filtres ou buses en soufflant avec la bouche.
Ne pas manger, boire ni fumer pendant toute la durée du travail.
D'une façon générale, éviter tout contact de la bouillie avec la peau et les yeux.



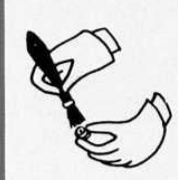
En période de floraison, afin de préserver les abeilles et autres insectes utiles, n'utiliser que les insecticides ou acaricides dont l'étiquette porte la mention : "emploi autorisé durant la floraison..."



Préserver la faune sauvage, par exemple :
- ne jamais laisser de micro-granulés insecticides du sol en surface
- ne pas disposer d'appâts anti-limaces ou anti-campagnols en tas...

Ne pas conserver de restes de bouillie dans l'appareil. Les diluer et les appliquer.

APRES LE TRAITEMENT



Nettoyer soigneusement le matériel et remplacer les pièces usées, buses notamment. Contrôler les pièces fragiles, comme le manomètre.
Vidanger les appareils avant l'hiver et mettre en compression les moteurs monocylindres.
Enterrer d'éventuels reliquats de produits avec les eaux de rinçage du matériel dans des trous profonds de 30 cm, creusés à plus de 50 m d'un point d'eau.

Eliminer les emballages vides de produits.

Pour la sécurité et l'environnement, les emballages ne doivent pouvoir en aucun cas être réemployés ou abandonnés dans la nature. Leur élimination sans nuisance est obligatoire.

Emballages combustibles

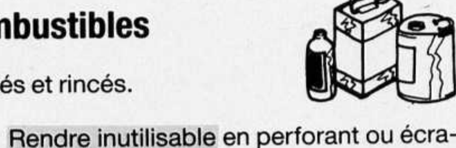


- sacs en papier, toile, plastique, cartons et caisses bien vidés,
- bidons en matière plastique (sauf PVC), bien vidés et bien rincés.



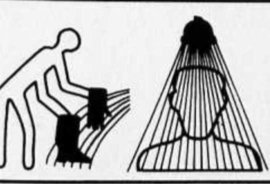
Brûler dans un grand feu, à distance des habitations ou des lieux de passage, en tenant compte de la direction du vent. Ne pas respirer les fumées.

Emballages non combustibles



- bidons en métal, bien vidés et rincés.

Rendre inutilisable en perforant ou écrasant, puis
- enterrer à plus de 50 mètres d'un point d'eau et reboucher proprement le trou, ou bien
- stocker en attendant la collecte du ferrailleur ou toute autre collecte organisée.



Nettoyer vêtements et équipements de protection, et les ranger dans une armoire-vestiaire.
Se laver soigneusement le corps au savon ou mieux se doucher.
Changer de vêtements.

TRAITER EN TOUTE SECURITE

L'utilisation des produits phytosanitaires est une opération nécessaire et courante, mais qui doit être prise très au sérieux.

Un comportement avisé et réfléchi permet d'obtenir les meilleurs résultats techniques et économiques, sans prendre de risques inutiles.

Ce dépliant peut être affiché dans tous les lieux où se rend le personnel amené à utiliser des produits phytosanitaires (stockage, vestiaire, atelier...).



Cette campagne d'information est coordonnée par



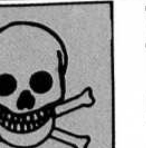
1, rue Gambetta - 92100 Boulogne - Tél. (1) 46.05.05.51

limoges centre impression

CLASSIFICATION - EMBALLAGE - ETIQUETAGE

Les produits phytosanitaires font tous l'objet d'une Autorisation de Vente délivrée par le Ministère de l'Agriculture. Leur emballage ou étiquetage portent notamment :
- le nom du produit,
- le nom et l'adresse du fabricant,
- le numéro d'Autorisation de Vente,
- le nom et la teneur des substances actives,
- les usages, doses, précautions d'emploi et restrictions éventuelles.

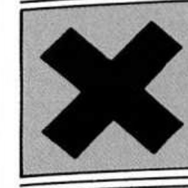
En outre, les étiquettes des produits renfermant des substances dangereuses portent nécessairement :
- des symboles et indications de danger (description ci-après),
- un rappel des risques particuliers,
- des conseils de prudence.



T+
TRES TOXIQUE :
produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peut entraîner des risques extrêmement graves, aigus ou chroniques et même la mort ;



T
TOXIQUE :
produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peut entraîner des risques graves, aigus ou chroniques et même la mort ;



Xn
NOCIF :
produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peut entraîner des risques de gravité limitée ;



Xi
IRRITANT :
produit non corrosif qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peut provoquer une réaction inflammatoire ;

C
CORROSIF :
produit qui, en contact avec des tissus vivants, peut exercer une action destructive sur ces derniers ;



F
FACILEMENT INFLAMMABLE :
produit pouvant s'enflammer facilement ;



E
EXPLOSIF :
produit pouvant exploser sous l'effet de la flamme ou d'un choc violent.



O
COMBURANT :
produit qui, en contact avec d'autres substances, notamment avec des substances inflammables, dégage une forte chaleur.

En liaison avec les symboles et indications de danger, des phrases de risques précisent le mode d'exposition ou la nature particulière des risques. Des conseils de prudence indiquent les précautions à prendre lors du stockage, avant, pendant et après la manipulation, ainsi que les mesures d'urgence.

Exemple d'étiquetage de produits dangereux



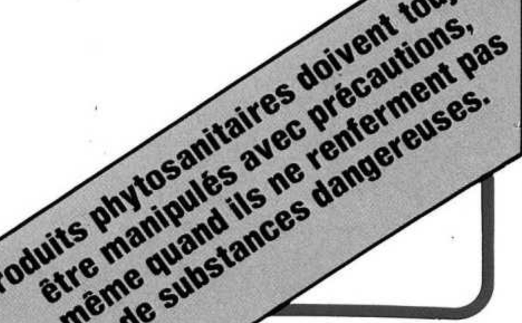
Nom des substances dangereuses

NOCIF PAR CONTACT AVEC LA PEAU ET PAR INGESTION

NOCIF

Conserver hors de la portée des enfants ;
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux ;
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation ;
En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

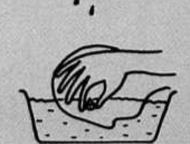
← Symbole et indication de danger
← Phrase de risques
← Conseils de prudence



En cas de projections accidentelles sur la peau ou dans les yeux



Se débarrasser des vêtements contaminés, puis laver la peau à l'eau et au savon.



Laver immédiatement et abondamment l'œil ou les yeux à l'eau claire et consulter un spécialiste.

EN CAS D'INTOXICATION

Les intoxications aiguës sont heureusement exceptionnelles mais dans ce cas, il convient de réagir très rapidement.

Garder emballage et étiquette du ou des produits en cause pour les montrer au médecin.

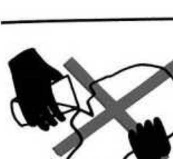
Si la victime ne respire plus, pratiquer immédiatement le bouche à bouche. C'est le geste qui sauve.



Si la victime est à peine consciente, ou qu'elle ne respire plus, la mettre en position latérale de sécurité, c'est-à-dire la tête sur le côté.



Prévenir, muni de l'emballage et de l'étiquette du ou des produits en cause, les secours d'urgence, le médecin et le centre anti-poisons.




Ne pas faire boire, surtout jamais de lait ni d'alcool.
Ne pas faire vomir, sauf si l'étiquette du produit en cause le prescrit (cas du paraquat), seulement si la victime est consciente.

CENTRES ANTI-POISONS

(classés par numéros de département)

13 - **Marseille** Hôpital Salvator - Tél. 91.75.25.25
31 - **Toulouse** Hôpital Purpan - Tél. 61.49.33.33
33 - **Bordeaux** Hôpital Pellegrin - Tél. 56.96.40.80
34 - **Montpellier** Clinique St-Eloi - Tél. 67.63.24.01
35 - **Rennes** Hôtel Dieu - Tél. 99.59.22.22
37 - **Tours** Faculté de Médecine - Tél. 47.66.85.11
38 - **Grenoble** Hôpital de la Tronche - Tél. 76.42.42.42
49 - **Angers** Centre Hospitalier - Tél. 41.48.21.21
51 - **Reims** Hôpital Maison Blanche - Tél. 26.06.07.08
54 - **Nancy** Hôpital Central - Tél. 83.32.36.36
59 - **Lille** Hôpital Albert Calmette - Tél. 20.54.55.56
63 - **Clermont-Fd** Hôpital St-Jacques - Tél. 73.27.33.33
67 - **Strasbourg** Hôpital Central - Tél. 88.37.37.37
69 - **Lyon** Hôpital Edouard Herriot - Tél. 78.54.14.14
75 - **Paris** Hôpital Fernand Widal - Tél. (1) 40.37.04.04
76 - **Rouen** Hôpital Charles Nicolle - Tél. 35.88.44.00

Médecin	☎
Centre Anti-Poisons	☎

RESPECT DE LA DOSE A APPLIQUER

Il est important de respecter la dose d'emploi mentionnée sur l'étiquette.

Si l'étiquette indique une dose à l'hectare
tenez compte des caractéristiques du matériel de traitement.
Pour déterminer la quantité épandue par l'appareil :
- délimiter une parcelle de 25 m^2,
- traiter ces 25 m^2,
- mesurer la quantité utilisée pour 25 m^2.

La quantité épandue par hectare sera 400 fois supérieure (25 m^2 x 400 = 1 ha).

Si l'étiquette comporte une dose par hectolitre
vérifiez la capacité de la cuve de votre pulvérisateur.

1 litre
= 100 cl
= 1000 ml = 1000 cm^3 = 1000 cc

1 ha
= 100 m x 100 m
= 10000 m^2